

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	64,00 €
avec la propriété industrielle	106,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	77,00 €
avec la propriété industrielle	127,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	94,00 €
avec la propriété industrielle	155,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	49,20 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions).....	7,22 €
Gérançes libres, locations gérançes	7,70 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,03 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	8,35 €

SOMMAIRE

LOI

Erratum à la loi n° 1.322 du 9 novembre 2006 portant modification des articles 218-1 à 218-3 du Code pénal, publiée au Journal de Monaco du 10 novembre 2006 (p. 2214).

MAISON SOUVERAINE

Manifestations de la Fête Nationale 2006 (p. 2215).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 754 du 27 octobre 2006 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée et lui conférant l'honorariat (p. 2221).

Ordonnance Souveraine n° 805 du 21 novembre 2006 portant nomination de l'Inspecteur Général de l'Administration (p. 2221).

Ordonnance Souveraine n° 806 du 21 novembre 2006 portant désignation du Directeur Général du Département des Relations Extérieures (p. 2222).

Ordonnance Souveraine n° 807 du 21 novembre 2006 portant désignation du Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme (p. 2222).

Ordonnance Souveraine n° 813 du 21 novembre 2006 majorant le nombre de membres du Conseil Economique et Social (p. 2223).

Ordonnance Souveraine n° 814 du 21 novembre 2006 portant nomination des membres du Conseil Economique et Social (p. 2223).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2006-594 du 23 novembre 2006 nommant un membre du Comité de Contrôle de la Caisse de Compensation des Services Sociaux (p. 2225).

Arrêté Ministériel n° 2006-595 du 23 novembre 2006 nommant un membre du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites (p. 2225).

Arrêté Ministériel n° 2006-596 du 23 novembre 2006 nommant un membre du Comité de Contrôle de la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants (p. 2225).

Arrêté Ministériel n° 2006-597 du 23 novembre 2006 nommant un membre du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants (p. 2226).

Arrêté Ministériel n° 2006-598 du 23 novembre 2006 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «PEGASUS DESIGN S.A.M.» (p. 2226).

Arrêté Ministériel n° 2006-599 du 23 novembre 2006 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «PAPETERIES LA ROUSSE» (p. 2227).

Arrêté Ministériel n° 2006-600 du 27 novembre 2006 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2227).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2006-129 du 27 novembre 2006 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Aide-ouvrier professionnel dans les Services Communaux (Salle du Canton - Espace Polyvalent) (p. 2227).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction des Relations Extérieures.

Appel à candidature de l'UNESCO pour le programme des jeunes cadres pour l'année 2007 (p. 2228).

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» (p. 2228).

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2006-143 d'un Administrateur au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures) (p. 2229).

Avis de recrutement n° 2006-144 d'un Ouvrier Technique Polyvalent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers (p. 2229).

Avis de recrutement n° 2006-145 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics (p. 2229).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 2229).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur (p. 2230).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Etat des mesures de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de conduire sur le territoire de la Principauté prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière (p. 2230).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

Centre Hospitalier Princesse Grace

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service en Anesthésie-Réanimation (p. 2230).

MAIRIE

Avis relatif au renouvellement des concessions trentenaires au Cimetière (p. 2231).

INFORMATIONS (p. 2234).

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 2236 à 2243).

Annexe au «Journal de Monaco»

Débats du Conseil National - 646^{ème} Séance - Séance Publique du jeudi 30 juin 2005 (p. 1871 à p. 1934).

LOI

Erratum à la loi n° 1.322 du 9 novembre 2006 portant modification des articles 218-1 à 218-3 du Code pénal, publiée au Journal de Monaco du 10 novembre 2006.

Il fallait lire page 2048 :

ARTICLE PREMIER.

«Les infractions liées à l'article précédent sont constituées alors même que l'infraction génératrice des fonds blanchis a été commise à l'étranger si elle est punissable en Principauté et dans l'Etat où elle a été perpétrée.

Au lieu de : l'état où elle a été perpétrée.

Le reste sans changement.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

MAISON SOUVERAINE

Manifestations de la Fête Nationale 2006.

Les manifestations officielles célébrant la Fête Nationale ont débuté dans la matinée du jeudi 16 novembre 2006. LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Stéphanie Se sont rendus au siège de la Croix-Rouge Monégasque pour offrir cadeaux, colis et friandises aux protégés de cette organisation. Ces gestes d'attention envers les personnes démunies, malades et les aînés monégasques accompagnent traditionnellement les festivités de la Fête Nationale.

*
**

Le vendredi 17 novembre, dans l'après-midi, au Ministère d'Etat, S.A.S. le Prince Souverain remettait les médailles de l'Education Physique et des Sports, aux dirigeants et aux athlètes qui s'étaient particulièrement illustrés tout au long de l'année.

Devant les récipiendaires, S.A.S. le Prince Albert S'exprimait en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

La Fête Nationale Me procure chaque année le vif plaisir de remettre les Médailles de l'Education Physique et des Sports à des personnes dont les performances sportives ou le dévouement au sport méritent une reconnaissance publique.

Les Princes de Monaco portent traditionnellement au sport une attention passionnée. Il fallait une grande

endurance à Mon Trisaïeul, le Prince Albert 1^{er}, pour entreprendre, il y a un peu plus d'un siècle, des expéditions polaires risquées.

Mon Arrière-Grand-Père, le Prince Louis II, dota la Principauté d'un stade moderne pour son époque.

Mon Père le remplaça par un stade plus vaste, aux équipements diversifiés et de qualité.

Le Grand-Prix de Formule 1, le Tournoi international de Tennis de Monte-Carlo sont connus dans le monde entier.

Innombrables sont les disciplines sportives qui s'épanouissent dans notre Pays et les épreuves sportives qui s'y déroulent.

J'ai personnellement expérimenté combien le sport, par les qualités de rigueur, de discipline, d'éducation et de tolérance dont il est porteur, concourt à l'accomplissement des femmes et des hommes qui s'y adonnent, au-delà même de leurs activités sportives.

En 2007, nous allons commémorer le centenaire du Comité Olympique Monégasque.

Pour marquer cet évènement, la Principauté accueillera les Jeux des Petits Etats d'Europe.

Ainsi, la célébration de ce centenaire s'effectuera-t-elle dans un climat fraternel et convivial d'ouverture.

J'encourage les associations sportives à prendre pleinement part à cet évènement exceptionnel, à y révéler, évidemment, leurs performances, mais aussi à donner toute la mesure de leur sens de l'hospitalité.

En début d'année 2007, je lancerai un appel aux volontaires dans cette perspective. Je vous demande d'être Mes relais afin qu'il soit très largement entendu.

Cette manifestation nous vaudra l'honneur d'accueillir les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays participants.

L'année exceptionnelle qui va s'ouvrir sera à marquer d'une pierre blanche quant à la vocation sportive de la Principauté et son attachement aux valeurs de l'Olympisme.

Je vous exprime Ma reconnaissance pour ce que vous accomplissez dans le bénévolat en faveur du sport à Monaco et, d'avance, je vous remercie pour l'implication qui sera la vôtre pour la préparation de ce moment important de l'histoire sportive de notre Pays.

*
**

En fin d'après-midi le même jour, dans la Salle du Trône, S.A.S. le Prince Souverain remettait les distinctions honorifiques décernées dans l'Ordre de Saint-Charles et dans l'Ordre de Grimaldi. Son Altesse Sérénissime était entourée de LL.AA.RR. le Prince et la Princesse de Hanovre et de S.A.S. la Princesse Stéphanie.

Etaient également présents : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; S.E. Mgr. Bernard BARSÌ, Archevêque de Monaco ; M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Charles BALLERIO, Président du Conseil de la Couronne ; M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'Etat ; M. René NOVELLA, Secrétaire d'Etat ; les Conseillers de Gouvernement et les Membres du Cabinet Princier et du Service d'Honneur.

Avant de procéder à la remise des décorations, S.A.S. le Prince Albert adressait à l'assemblée le message suivant :

« Excellences, Mesdames, Messieurs,

Chers amis, Chers compatriotes,

Conformément à la tradition, la Fête nationale qui nous rassemble tous, Me donne le privilège de distinguer dans les Ordres de Saint-Charles et de Grimaldi des personnalités aux parcours reconnus.

L'Ordre de Saint-Charles, institué par Mon Aïeul, le Prince Charles III, en 1858, et l'Ordre de Grimaldi, fondé par Mon Père, en 1954, récompensent les mérites, et reconnaissent les services rendus à notre pays et à la personne du Prince.

Les femmes et les hommes que j'honore ce soir sont issus d'horizons très divers mais ils ont tous une qualité commune : le sens du service et de la mobilisation en faveur de notre pays, aux côtés de Ma famille et de Moi-même.

J'attends désormais que les personnalités ainsi distinguées soient un trait d'union entre notre tradition, fondement de notre identité, et la modernité sans laquelle il est impossible de relever les défis du monde contemporain.

Il vous incombe dorénavant de porter haut nos valeurs et de vous acquitter de vos missions ainsi que de vos engagements de façon exemplaire.

Je suis convaincu que le témoignage de vos comportements ne laissera pas indifférente notre communauté et que d'autres, s'en inspirant, verront à leur tour leurs actions récompensées.

Ainsi, réunis autour d'un idéal commun, nous saurons déployer les efforts nécessaires et faire preuve des vertus propres à élever la Principauté à la hauteur des ambitions que j'ai pour elle.

Merci.

*

**

Le samedi 18 novembre 2006, les cérémonies se déroulaient au Palais Princier dans la Salle du Trône où S.A.S. le Prince Souverain remettait les décorations du Mérite National du Sang, en présence des Membres du Cabinet Princier, du Service d'Honneur, de l'Amicale des Donneurs de Sang et de la Croix Rouge Monégasque.

Le Prince déclarait :

« Mesdames, Messieurs,

Le geste que vous accomplissez en donnant votre sang pour que la vie revienne ou continue chez les blessés et les malades prend de plus en plus une dimension généreuse et rare.

Dans un contexte social et moral où l'égoïsme et l'indifférence s'accommodent trop souvent d'une actualité tragique, vous continuez à répondre avec discernement à l'appel de ceux qui ont un besoin vital de transfusion.

Vous affirmez un dévouement constant et courageux et donnez l'exemple réconfortant de la solidarité.

En tant que Président de la Croix-Rouge Monégasque et à l'occasion de la Fête Nationale de la Principauté, je suis heureux de vous dire toute Ma reconnaissance et je vous félicite très chaleureusement.

Je suis conscient de ce que représente ce « don » pour celui qui l'attend mais aussi pour vous.

Pour que la vie l'emporte, il faut être prêt à assumer l'échange avec un inconnu et disposé à ne jamais oublier que nous sommes responsables de tout geste humain qui peut sauver.

A vous donc qui suscitez l'espoir de manière exemplaire, je vais remettre maintenant les distinctions que vous avez tant méritées, vous renouvelant Ma confiance, Mes encouragements et toute Mon admiration. »

La remise des distinctions se poursuivait dans le Salon Bleu, où les personnes distinguées par la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque recevaient leurs insignes des mains de

S.A.S. le Prince Albert qui avait tenu à les remercier en ces termes :

«Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Fête Nationale de la Principauté, s'inscrivent plusieurs manifestations où des sentiments profonds nous unissent mais la cérémonie de ce matin M'est particulièrement chère.

En Ma qualité de Président de la Croix-Rouge monégasque, je sais ce qu'exige la réussite de la mission dont nous avons la charge.

Aussi, les félicitations que je vous adresse, en vous remettant ces décorations, sont le témoignage sincère de Ma profonde reconnaissance.

Les responsabilités qui vous incombent sont de plus en plus nombreuses et difficiles compte tenu de l'aggravation de situations précaires, souvent douloureuses, parfois tragiques, qui réclament une présence, une écoute, un véritable don de soi.

Vous vous engagez pleinement, guidés par votre courage et votre générosité que vous mettez sans cesse au service des autres.

Toutes les actions humanitaires auxquelles vous vous consacrez en témoignent et votre implication permet d'accentuer le rayonnement de notre Croix-Rouge bien au delà de notre Pays.

Je tiens à vous redire encore une fois toute la confiance et la gratitude de la Croix-Rouge monégasque au moment où vous allez recevoir les distinctions que vous avez méritées.»

*
**

Quelques instants après, dans le Salon Bleu, S.A.R. la Princesse de Hanovre procédait à la remise des insignes dans l'Ordre du Mérite Culturel aux personnes distinguées à ce titre, en présence des Membres du Gouvernement Princier et du Service d'Honneur.

Au Foyer Rainier III, en début d'après-midi, S.A.S. la Princesse Stéphanie accueillait les aînés monégasques qui venaient nombreux pour recevoir les cadeaux et friandises offerts par S.A.S. le Prince Souverain.

*
**

En début de soirée, S.A.S. le Prince Souverain recevait en Son Palais les Membres du Corps Diplomatique et du Corps Consulaire accrédités auprès de la Principauté.

Plus tard, les hôtes de Son Altesse Sérénissime assistaient au traditionnel spectacle pyrotechnique depuis les remparts du Palais. La soirée se poursuivait par un dîner-concert animé par le pianiste M. Michael DESJARDINS.

*
**

Le dimanche 19 novembre 2006, S.A.S. le Prince Souverain, LL.AA.RR. le Prince et la Princesse de Hanovre, S.A.S. la Princesse Stéphanie, MM. Andrea et Pierre CASIRAGHI et Mlle Charlotte CASIRAGHI assistaient, en la Cathédrale, à la Messe d'Action de Grâce suivie du Te Deum célébré par S. Exc. Mgr Bernard BARSÌ entouré des prêtres du diocèse.

Cet office était suivi par S.E. M. le Ministre d'Etat et les Conseillers de Gouvernement, les Membres de la Maison Souveraine, des Assemblées et Corps constitués, les représentants diplomatiques et consulaires, les fonctionnaires et de nombreux fidèles.

Monseigneur Bernard BARSÌ prononçait l'homélie suivante :

L'Evangile qui vient d'être proclamé au milieu de notre assemblée est quelque peu surprenant pour un jour de fête nationale. Il est pourtant celui que l'Église catholique nous propose pour la messe de ce dimanche qui va bientôt clôturer l'année liturgique.

Le texte de saint Marc nous rappelle que le chrétien est dans l'attente du retour définitif de Jésus. A la fin des temps dont nous ne savons ni le jour, ni l'heure, Jésus reviendra avec grande puissance et grande gloire. Il réalisera la promesse faite par les anges au jour de l'Ascension et rapportée dans le livre des Actes des Apôtres : «Celui qui a été enlevé du milieu de vous, reviendra de la même manière que vous l'avez vu s'en aller vers le ciel» (Ac. 1,11).

Le dernier livre de la Bible, l'Apocalypse s'achève d'ailleurs sur une supplication : «Amen ! Viens, Seigneur Jésus» (Ap. 22,20).

Cet ardent désir du retour du Seigneur, nous le manifestons après la consécration de chaque messe où nous répétons et chantons : «Nous attendons ta venue dans la gloire ».

La certitude du retour du Christ inaugurant un monde nouveau, un monde transfiguré, peut sembler

aux yeux de certains de nos contemporains comme une « invention » destinée à maintenir les hommes dans la crainte d'un jugement divin ou bien à les faire rêver à un paradis hypothétique, leur permettant ainsi d'oublier les dures réalités du monde présent.

Notre foi en la certitude du retour du Christ s'appuie sur la seule « valeur sûre », la Parole de Dieu dans laquelle Jésus nous dit : « le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas » (Mc. 13, 31).

Pour appréhender le mystère de son retour, Jésus, dans le langage des prophètes Isaïe, Joël, Daniel utilise des images connues de ses auditeurs pétris de culture biblique, mais qui aujourd'hui nous semblent étranges et incompréhensibles. Si Jésus souligne la détresse du monde – et sur ce point je n'ai aucune information à vous révéler, l'actualité quotidienne s'en charge – le Seigneur nous aide à réaliser que tout commencement s'accompagne de souffrance et de joie, l'exemple le plus parlant étant celui de la naissance d'un enfant. Saint Paul l'exprime en écrivant : « Nous le savons bien, la création tout entière crie sa souffrance, elle passe par les douleurs d'un enfantement qui dure encore » (Rm 8,22). La vie ici bas prépare la naissance d'un monde autre. Dieu demeurera avec les hommes, la mort n'existera plus, il ne se fera plus rien de mauvais ni de corrompu, le monde n'aura plus besoin de la lumière du soleil car la gloire de Dieu l'illuminera.

L'espérance du retour du Christ, ce désir qui nous pousse vers l'avenir, a au moins deux conséquences immédiates :

La première fonde la grandeur de la dignité humaine. L'homme et la femme créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, par vocation communient à sa vie divine. La destinée humaine ne s'arrête pas avec la mort, mais elle s'épanouit dans la vie éternelle, acquise par la résurrection du Christ.

La seconde conséquence de cette espérance engage les chrétiens à ne pas fuir leurs responsabilités dans le monde présent car le Royaume de Dieu commence ici-bas.

Faisant écho aux paroles de Jésus, St Paul ne cessera d'inviter les destinataires de ses lettres à la vigilance dans l'amour de Dieu.

L'apôtre reprendra avec sévérité ceux qui sont « affairés à ne rien faire » (2 Thes. 3,11). Ils ont succombé à la tentation de l'oisiveté et de la passivité. Ils spéculent sur l'heure et le jour, ils calculent les temps et les moments du retour du Seigneur et se dispensent de travailler à la construction de ce monde nouveau, tel que Dieu le veut.

Vingt siècles plus tard, dans la Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, le Concile Vatican II incitera les chrétiens à vivre en solidarité

avec toute l'humanité : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur » (GS, § 1).

« Le Fils de l'homme est proche, il est à notre porte ! »

La Fête Nationale de la Principauté de Monaco nous offre l'occasion de mettre en pratique ces paroles évangéliques, car c'est d'un seul et même amour que nous aimons ce Dieu à notre porte et que nous aimons notre prochain.

La Fête Nationale, c'est avant tout la fête de notre Prince Souverain. Le peuple monégasque, dans sa riche diversité : nationaux, enfants du pays, résidents, salariés en Principauté, apporte l'hommage de ses vœux et de son affection au Prince que Dieu lui a donné pour le conduire et le gouverner sur la voie de la paix, du développement et du bonheur.

En assurant notre Prince de notre attachement indéfectible à Sa Personne, à la Monarchie et aux spécificités de Monaco, nous déclarons adhérer aux grands desseins qu'il a énoncés, en particulier lors de son discours d'Avènement le 12 juillet 2005 : « nous croyons au progrès matériel, mais aussi spirituel..., aux vertus de la solidarité pour promouvoir l'indispensable justice sociale ... à tout ce qui permet le progrès sous toutes ses formes ... ».

La Fête Nationale, c'est également la fête de toute la famille monégasque, la fête de la fraternité et de l'unité nationale. Cette intuition rejoint notre foi chrétienne dont nous trouvons dans les évangiles une illustration exemplaire. Un jour un scribe demanda à Jésus : « Quel est le premier de tous les commandements ? » et le Seigneur de lui répondre : « Tu aimeras le Seigneur de tout ton cœur et de toute ton âme ... Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a pas de commandement plus grand que ceux-là » (Mc. 12,29-31).

Nous sommes bien là au cœur de l'existence chrétienne, désormais c'est la loi de l'amour qui doit régir les rapports entre Dieu et les hommes et des hommes entre eux.

L'amour est tendresse. Il ambitionne la bonté, la justice, la solidarité, la compassion, la vérité et la liberté. Il considère comme inviolable la vie de tout homme : dès sa conception, au long de son existence de jeune, d'adulte, de vieillard, jusqu'au jour de sa fin naturelle. L'amour, avec une conscience éclairée veut nous mettre en mesure de poser des actes libres et responsables. Dans une vie de foi nourrie de la prière, des sacrements, de la Parole de Dieu, du Magistère de

l'Église, par une information sérieuse sur les situations et les enjeux, notre conscience sera éclairée et nous permettra d'agir en toute droiture.

Nous le savons par expérience, dans nos familles, nous rencontrons parfois des divergences d'opinion, des conflits d'intérêt, mais l'amour nous invite à refuser la violence, le racisme et l'exclusion.

Lors de situations difficiles, sachons pratiquer la tolérance qui consiste à respecter ce qui est sacré pour les autres. Mettons ainsi en oeuvre la maxime de St Augustin : «Vérité dans les choses essentielles, liberté dans les choses secondaires, mais amour en toutes». Enfin, n'hésitons pas à emprunter le chemin de la réconciliation et du pardon. Nous y trouverons le bonheur de la paix avec Dieu et entre nous.

L'Église « comme expression sociale de la foi chrétienne » selon la formule du Pape Benoît XVI dans sa première lettre-encyclique «Dieu est amour» ne peut rester à l'écart des débats de société et par tous ses membres doit servir l'amour et l'unité des esprits et des cœurs.

Dans l'attente du jour béni de la venue définitive du Christ, inaugurant une création nouvelle, je souhaite que la Principauté de Monaco, en étroite communion avec son Prince Souverain, devienne toujours plus «une société modèle, un modèle de société».

Selon la devise de la Maison Grimaldi : «Deo Juvante», que Dieu accorde sa grâce à notre Prince et à Sa Famille !

Que Dieu accorde ses faveurs à tous les habitants de Monaco !

Que la Vierge Marie et sainte Dévote, nos deux saintes patronnes, nous stimulent dans notre marche vers la perfection de l'amour.

Le programme musical interprété tout au long de l'office par l'Orchestre Philharmonique et les Chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo, la Maîtrise et les Petits Chanteurs de Monaco placés sous la direction de M. Pierre DEBAT, Maître de chapelle, accompagnés par Maître Olivier VERNET, titulaire du Grand Orgue de la Cathédrale et à l'orgue de cœur par M. Jean-Cyrille GANDILLET, proposait des œuvres de Jacques BOYVIN, Philippe MAZÉ, Henri CAROL, Johann-Sebastian BACH, François COUPERIN.

A l'issue de la cérémonie, la Famille Princière regagnait le Palais Princier en voiture.

*

Dans la Cour d'Honneur, S.A.S. le Prince Souverain, entouré de LL.AA.RR. le Prince et la Princesse de Hanovre et leur fille la Princesse Alexandra, de S.A.S. la Princesse Stéphanie, MM. Andrea et Pierre CASIRAGHI et Mlle Charlotte CASIRAGHI, présidait une prise d'armes sous les ordres du Colonel Yannick BERSIHAND, Commandant Supérieur de la Force Publique. On notait la présence de S.E. M. le Ministre d'Etat, S.Exc. Mgr. Bernard BARSÌ, S.Exc. Mgr. André DUPUY, Nonce Apostolique, et des Membres de la Maison Souveraine.

Après la sonnerie «Aux honneurs», la fanfare de la Compagnie des Carabiniers, sous la direction du Maréchal des logis Christian ESCAFFRE, interprétait l'Hymne Monégasque.

S.A.S. le Prince Albert passait en revue les détachements des Carabiniers et des Sapeurs Pompiers, disposés dans la Cour d'Honneur. Son Altesse Sérénissime remettait ensuite les insignes de grade aux Carabiniers et aux Sapeurs Pompiers.

Après la réouverture du ban, S.A.S. le Prince procédait à la remise des Médailles d'Honneur et du Travail aux employés du Palais, distingués à l'occasion de la Fête Nationale.

Les troupes quittaient la Cour d'Honneur sur «Glory Glory» de Denis ARMITAGE interprété par la fanfare des Carabiniers.

*

**

Selon la tradition, la Famille Princière apparaissait ensuite aux fenêtres du Salon des Glaces pour assister à la revue de la Force et de la Sûreté Publiques sur la Place du Palais, en présence des Autorités et d'une foule nombreuse de Monégasques, de résidents, et de touristes massés sur le pourtour.

Les honneurs militaires étaient rendus à S.A.S. le Prince puis la Fanfare interprétait l'Hymne national. S.E. M. le Ministre d'Etat, accompagné du Colonel BERSIHAND, passait alors les troupes en revue pendant que la Fanfare des Carabiniers jouait «La Marche de la Garde d'Honneur» spécialement

composée par le Maréchal des logis Escaffre pour le 100^{ème} anniversaire de la Compagnie des Carabiniers du Prince en 2004.

S.E. M. le Ministre d'Etat procédait à la remise des médailles d'honneur à des membres de la Force et de la Sûreté Publiques.

Cette année, la présentation musicale était renforcée par la participation exceptionnelle du «Pipes & Drums» de la Police de York (Province de l'Ontario, Canada) et les porte-drapeaux de la Gendarmerie Royale Montée invités par l'International Police Association, Section Monégasque.

Accompagnés par la Fanfare des Carabiniers du Prince, ces policiers en kilt interprétaient Scotland the Brave, Will Ye No Come Back Again, The Day Thou Gravest, Crags of Trumbledown Mountain, et le très émouvant «Amazing Grace».

*

**

Les cérémonies se poursuivaient sur la Place du Palais où les troupes se mettaient en position pour le défilé : la Fanfare des Carabiniers, le Colonel Yannick BERSIHAND, commandant les troupes, l'Etendard de S.A.S. le Prince Souverain et sa garde, un détachement de Carabiniers, un détachement de Sapeurs pompiers et un détachement des unités opérationnelles de la Sûreté, évoluaient à pied.

Le défilé se poursuivait par les évolutions motorisées d'un détachement motocycliste de la Sûreté publique, un détachement de la Compagnie des Sapeurs pompiers, un détachement motorisé des Carabiniers, avec des véhicules de commandement, d'incendie et des engins spéciaux.

Les troupes rendaient les Honneurs au Prince puis à l'Etendard pour clore la prise d'armes.

Le défilé terminé, les nombreux spectateurs se rassemblaient sous les fenêtres du Salon des Glaces pour manifester longuement leur attachement à la Famille Princièrre par des applaudissements et des vivats.

*

**

Comme les années précédentes, les cérémonies de cette matinée étaient retransmises en direct sur la chaîne monégasque «Monaco Info» et sur «Monte Carlo TMC».

La réalisation de ce programme était assurée par M. Antoine GERHARDT, avec des commentaires de MM. François CHANTRAIT, José SACRÉ, Claude PASSET et du Révérend Père Patrick KEPPEL.

*

**

Un déjeuner officiel, servi dans la Salle du Trône, réunissait ensuite autour de S.A.S. le Prince Souverain, de LL.AA.RR. le Prince et la Princesse de Hanovre et S.A.S. la Princesse Stéphanie, les plus Hautes Autorités civiles et religieuses du pays, les Membres du Corps diplomatique et consulaire, et de la Maison Souveraine.

La Fête Nationale s'achevait par une soirée de gala donnée à l'Opéra de Monte-Carlo en présence de S.A.S. le Prince Souverain, LL.AA.RR. le Prince et la Princesse de Hanovre et de M. Pierre CASIRAGHI.

A l'arrivée de Leurs Altesses dans la loge princière, retentissait l'Hymne nationale interprété par l'Orchestre Philharmonique et les Chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo.

L'Opéra de Monte Carlo proposait cette année «La Rondine» de Giacomo Puccini, Opéra créé en 1917 à Monte-Carlo par l'auteur lui-même, qui avait été décoré à l'issue de la première représentation par le Prince Albert 1^{er}.

Les rôles principaux avaient été distribués à Mme Veronica VILLARROEL et à M. Giuseppe GIPALI.

Ces interprètes étaient soutenus par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction d'Enrique MAZZOLA et les Chœurs de l'Opéra de Monte Carlo dirigés par Kristan MISSIRKOV.

*

**

Comme chaque année, la Fête Nationale a été l'occasion pour les Monégasques et les résidents de la Principauté de se rassembler autour de S.A.S. le Prince Souverain, Chef de l'Etat, et de marquer, une fois encore, leur attachement à Sa personne et à la Famille Princièrre.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 754 du 27 octobre 2006 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée et lui conférant l'honorariat.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.077 du 18 octobre 2001 portant nomination d'un Conseiller Technique au Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 octobre 2006 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Daniel REALINI, Conseiller Technique au Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, placé en position de détachement d'office auprès de la «Société d'Exploitation des Ports de Monaco», est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 1^{er} décembre 2006.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. Daniel REALINI.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept octobre deux mille six.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 805 du 21 novembre 2006 portant nomination de l'Inspecteur Général de l'Administration.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.364 du 17 août 1978, modifiée, déterminant les emplois supérieurs visés par l'article 4 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.639 du 18 janvier 2005 portant désignation du Directeur Général du Département des Relations Extérieures ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 2006 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Corinne LAFOREST DE MINOTTY, Directeur Général du Département des Relations Extérieures, est nommée Inspecteur Général de l'Administration.

Cette nomination prend effet au 1^{er} décembre 2006.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille six.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 806 du 21 novembre 2006 portant désignation du Directeur Général du Département des Relations Extérieures.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.364 du 17 août 1978, modifiée, déterminant les emplois supérieurs visés par l'article 4 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.779 du 11 août 1983 fixant les attributions des Directeurs Généraux des Départements ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.078 du 18 octobre 2001 portant nomination du Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 2006 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Claude COTTALORDA, Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, est désigné en qualité de Directeur Général du Département des Relations Extérieures à compter du 1^{er} décembre 2006.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille six.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 807 du 21 novembre 2006 portant désignation du Directeur Général du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.364 du 17 août 1978, modifiée, déterminant les emplois supérieurs visés par l'article 4 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.647 du 18 janvier 2005 portant nomination du Secrétaire Général Adjoint du Ministère d'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 novembre 2006 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Richard MILANESIO, Secrétaire Général Adjoint du Ministère d'Etat, est désigné en qualité de Directeur Général du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} décembre 2006.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille six.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 813 du 21 novembre 2006 majorant le nombre de membres du Conseil Economique et Social.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.136 du 22 décembre 1945 créant un Conseil Economique Provisoire ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.233 du 27 mai 1946 fixant les attributions du Conseil Economique Provisoire ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.637 du 30 juin 1995 portant modification de la dénomination du Conseil Economique Provisoire ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.527 du 17 juillet 2000 élargissant le mode de recrutement des membres du Conseil Economique et Social ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.086 du 5 décembre 2003 majorant le nombre de membres du Conseil Economique et Social ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 25 octobre 2006 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'article 3 de l'ordonnance souveraine n° 3.136 du 22 décembre 1945, modifiée par l'ordonnance souveraine n° 14.527 du 17 juillet 2000 et par l'ordonnance souveraine n° 16.086 du 5 décembre 2003, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

«Le Conseil Economique et Social est composé de trente-six membres nommés, pour trois ans, par ordonnance souveraine, dans les conditions suivantes :

1° Douze membres présentés par le Gouvernement à raison de leur compétence ;

2° Douze membres choisis par le Gouvernement sur une liste de vingt noms dressée par l'Union des Syndicats Ouvriers ;

3° Douze membres choisis par le Gouvernement sur une liste de vingt noms dressée par la Fédération Patronale Monégasque.

Les membres du Conseil Economique et Social devront être âgés de 21 ans au moins.

Les personnes résidant hors de Monaco ne pourront excéder en nombre 30% des membres du Conseil Economique et Social et devront avoir exercé une activité professionnelle depuis plus de trois ans en Principauté.

La proportion de 30% maximum de non-résidents s'appliquera également aux listes de noms dressées par l'Union des Syndicats ouvriers et par la Fédération Patronale Monégasque.»

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille six.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 814 du 21 novembre 2006 portant nomination des membres du Conseil Economique et Social.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.136 du 22 décembre 1945 instituant un Conseil Economique Provisoire, modifiée par l'ordonnance souveraine n° 3.321 du 19 octobre 1946 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 577 du 16 mai 1952 relative à la représentation dans les divers organismes officiels des intérêts professionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.637 du 30 juin 1995 portant modification de la dénomination du Conseil Economique Provisoire ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.087 du 5 décembre 2003 portant nomination des membres du Conseil Economique et Social ;

Vu Notre ordonnance n° 813 du 21 novembre 2006 majorant le nombre de membres du Conseil Economique et Social ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 25 octobre 2006 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés, jusqu'au 30 novembre 2009, membres du Conseil Economique et Social, les personnes ci-après désignées :

1°) Sur présentation du Gouvernement Princier :

MM. Christian BARILARO	Employé de Société
Gérard BLANCHY,	Ingénieur hospitalier,
Jean-François CULLIEYRIER,	Directeur de banque,
Pierre COGNET,	Employé de Société,
Michel DOTTA,	Agent immobilier,
Daniel FLACHAIRE,	Président de Société,
André GARINO,	Expert-Comptable,
M ^{me} Valentina GASPARI-LOUPPE,	Administrateur de Société,
M ^e Géraldine GAZO,	Avocate,
MM. Lindsay LEGGAT SMITH,	Président de Société,
Gildo PALLANCA-PASTOR,	Administrateur de Sociétés,
Laurent WASTEELS,	Dirigeant de Société.

2°) Sur présentation des syndicats patronaux

MM. Alain ARNOUX,	Président de Société,
Pierre BREZZO,	Administrateur de Société,
M ^{me} Alberte ESCANDE,	Hôtelière,
MM. José GIANNOTTI,	Agent d'assurances,
Jean-Claude GONDEAU,	Directeur de Banque,
Michel GRAMAGLIA,	Agent d'assurances,

MM. Henri LEIZE	Président de Société,
Pierre LORENZI,	Secrétaire Général de la Chambre Patronale du Bâtiment et Directeur de la Caisse de Congés Payés du Bâtiment,
Guy NERVO,	Administrateur de Société,
Marc ROSSI,	Directeur au Grimaldi Forum,
Michel SOLLIET,	Administrateur de Société,
Jacques WOLZOK,	Administrateur de Biens.

3°) Sur présentation des syndicats ouvriers

MM. Jean-Yves BARTE,	Cuisinier,
Giuseppe DOGLIATTI,	Employé de Société,
Alex FALCE,	Secrétaire Fédéral à l'Union des Syndicats de Monaco,
Nourredine MEDHOUI,	Employé hospitalier,
Jean-Pierre MESSY,	Employé de Société,
Mo Loris MICHELIS,	Employé de Société,
Lionel RAUT,	Employé de Société,
Pierre-Yves REICHNECKER,	Ancien Journaliste,
Joël SBIRRAZUOLI,	Employé de Société,
Nicolas SLUSNIS,	Artiste Musicien,
Henri TADDONE,	Retraité,
André THIBAUT,	Employé hospitalier.

ART. 2.

M. André GARINO est nommé Président du Conseil Economique et Social.

ART. 3.

MM. André THIBAUT et Jacques WOLZOK sont nommés respectivement en qualité de Vice-Président et de second Vice-Président du Conseil Economique et Social.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille six.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2006-594 du 23 novembre 2006 nommant un membre du Comité de Contrôle de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-13 du 13 janvier 2006 nommant les membres du Comité de Contrôle de la Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 novembre 2006 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Noël VERAN, Contrôleur Général des Dépenses, est nommé, jusqu'au 31 décembre 2008, membre, représentant le Gouvernement, du Comité de Contrôle de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois novembre deux mille six.

*Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.*

Arrêté Ministériel n° 2006-595 du 23 novembre 2006 nommant un membre du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-14 du 13 janvier 2006 nommant les membres du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 novembre 2006 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Noël VERAN, Contrôleur Général des Dépenses, est nommé, jusqu'au 31 décembre 2008, membre, représentant le Gouvernement, du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois novembre deux mille six.

*Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.*

Arrêté Ministériel n° 2006-596 du 23 novembre 2006 nommant un membre du Comité de Contrôle de la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-17 du 13 janvier 2006 nommant les membres du Comité de Contrôle de la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 novembre 2006 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Noël VERAN, Contrôleur Général des Dépenses, est nommé, jusqu'au 31 décembre 2008, membre, représentant le

Gouvernement, du Comité de Contrôle de la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois novembre deux mille six.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2006-597 du 23 novembre 2006
nommant un membre du Comité de Contrôle de la
Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs
Indépendants.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.812 du 30 mai 1958 portant application de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, susvisée, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-15 du 13 janvier 2006 fixant la composition du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-16 du 13 janvier 2006 nommant les membres du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 novembre 2006 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Noël VERAN, Contrôleur Général des Dépenses, est nommé, jusqu'au 31 décembre 2008, membre, représentant le Gouvernement, du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois novembre deux mille six.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2006-598 du 23 novembre 2006
portant autorisation et approbation des statuts de la
société anonyme monégasque dénommée «PEGASUS
DESIGN S.A.M.».*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «PEGASUS DESIGN S.A.M.», présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, divisé en 1.000 actions de 150 euros chacune, reçu par Me H. REY, notaire, le 10 août 2006 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes, modifiée par la loi n° 1.208 du 24 décembre 1998 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 novembre 2006 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée «PEGASUS DESIGN S.A.M.» est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 10 août 2006.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le Président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues, préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois novembre deux mille six.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2006-599 du 23 novembre 2006 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «PAPETERIES LA ROUSSE».

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «PAPETERIES LA ROUSSE» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 25 septembre 2006 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 novembre 2006 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification :

- de l'article 2 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 septembre 2006.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois novembre deux mille six.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2006-600 du 27 novembre 2006 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.880 du 17 mai 2001 portant nomination et titularisation d'un Administrateur à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-604 du 28 novembre 2005 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Marjorie CROVETTO, épouse HARROCH, en date du 27 octobre 2006 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 22 novembre 2006 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Marjorie CROVETTO, épouse HARROCH, Administrateur à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 14 novembre 2007.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept novembre deux mille six.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2006-129 du 27 novembre 2006 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Aide-ouvrier professionnel dans les Services Communaux (Salle du Canton - Espace Polyvalent).

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert à la Mairie, un concours en vue du recrutement d'un Aide-ouvrier professionnel à la Salle du Canton - Espace Polyvalent (catégorie C - indices majorés extrêmes 233/319).

ART. 2.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder la nationalité monégasque ;
- justifier d'une formation pratique dans le domaine de la maintenance des systèmes mécaniques et automatisés ;
- posséder de bonnes notions en Electrotechnique et en maintenance d'un bâtiment ;
- avoir de bonnes connaissances en électricité ;
- avoir la capacité à porter des charges lourdes ;
- s'engager à effectuer des tâches d'entretien et de nettoyage ;
- faire preuve d'une totale disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment et surtout en soirées, les week-ends et jours fériés ;
- être apte à travailler à l'extérieur par n'importe quel temps.

ART. 3.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie dans les dix jours de la publication du présent arrêté.

Ils comporteront les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres ou références.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le Jury d'examen sera composé comme suit :

- M. le Maire, Président,
- M. H. DORIA, Premier Adjoint,
- Mme A. RATTI, Conseiller Communal,
- Mme le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, ou son représentant,
- M. le Directeur de la Fonction Publique ou son représentant,

- M. J.-L. MALDARI, Membre titulaire représentant les fonctionnaires communaux au sein des Commissions Paritaires

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 27 novembre 2006, a été transmise à S. E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 27 novembre 2006.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTERE D'ÉTAT

Direction des Relations Extérieures.

Appel à candidature de l'UNESCO pour le programme des jeunes cadres pour l'année 2007.

L'UNESCO lance un appel à candidatures pour le programme des jeunes cadres pour l'année 2007. Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- être de nationalité monégasque ;
- être âgé de moins de trente ans à la date du 1^{er} mai 2006 ;
- être titulaire d'un diplôme universitaire dans l'un des domaines suivants :
 - Education (éducation supérieure, promotion de l'éducation publique, planification de l'éducation)
 - Sciences de l'eau (gestion de l'eau)
 - Sciences sociales et humaines (philosophie, éthique des sciences et des technologies)
 - Culture (protection et promotion de la diversité culturelle)
 - Systèmes de gestion de l'information (SAP)
 - Administration financière (comptabilité, analyse financière, budget)
- posséder une excellente connaissance de l'anglais ou du français. La connaissance des deux langues de travail de l'UNESCO est un atout.

Les dossiers de candidature sont à retirer au Département des Relations Extérieures, Place de la Visitation, 98000 Monaco.

Les postulants devront retourner leur candidature au plus tard le 15 décembre 2006.

Renseignements :

Département des Relations Extérieures
Tél. +377 93 15 89 04

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions».

Le public est informé qu'une nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2006-143 d'un Administrateur au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures).

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures).

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 409/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de l'enseignement supérieur du niveau Baccalauréat + 4 ;
- être Élève-fonctionnaire titulaire ou, à défaut, disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine international d'au moins deux années ;
- être en mesure de pratiquer couramment l'anglais à l'écrit et à l'oral.

Avis de recrutement n° 2006-144 d'un Ouvrier Technique Polyvalent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Ouvrier Technique Polyvalent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 253/377.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de tôlier carrossier peintre ;
- justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine d'exercice de la fonction de trois ans minimum.

Avis de recrutement n° 2006-145 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233/319.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie «B» (véhicules de tourisme) ;
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;
- justifier d'une expérience en matière de gardiennage.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cedex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DEPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE**

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé Villa Negro, 44, boulevard du Jardin Exotique à Monaco, 3^{ème} étage droite, composé de 2 pièces, cuisine, d'une superficie de 55 m².

Loyer mensuel : 1.250 euros

Charges mensuelles : 50,00 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence Laetitia, 16, rue de Millo à Monaco, tél. 97.97.36.36 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'un timbre commémoratif.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 2 janvier 2007 dans le cadre de la 2^{ème} Partie du programme philatélique 2007, à la mise en vente d'un timbre commémoratif, ci-après désigné :

● 0,36 € - PREOLITERE «STENELLA CÆRULEOALBA»

Ce timbre sera en vente au Musée des Timbres & des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté et auprès des négociants en timbres-poste de Monaco ainsi que dans les «points philatélie» français. Il sera proposé aux abonnés conjointement aux autres valeurs de la deuxième partie du programme philatélique 2007.

DEPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Etat des mesures de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de conduire sur le territoire de la Principauté prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière.

- | | |
|----------|---|
| M. O. B. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise. |
| M. Y. B. | Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. |
| M. M. B. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et franchissement de ligne continue. |
| M. V. B. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut d'assurance. |
| M. A. C. | Huit mois dont deux avec sursis (période trois ans) pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et excès de vitesse. |
| M. Y. C. | Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un |

état alcoolique et outrage à agent de la Sûreté Publique.

- | | |
|------------------------|--|
| M. D. C. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. |
| M. Y. E. | Deux mois pour excès de vitesse. |
| M. N. G. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, franchissement de feu rouge et non présentation du permis de conduire. |
| M. A. G. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, refus d'obtempérer, non présentation du permis de conduire et circulation en sens interdit. |
| M ^{lle} F. H. | Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et conduite en sens interdit. |
| M. K. L. | Deux mois pour excès de vitesse. |
| M. F. L. | Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. |
| M. E. L.B.P. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et vitesse excessive. |
| M. F. N. | Dix-huit mois dont six avec sursis (période trois ans) pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. |
| M. P. P. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de port de casque de protection. |
| M. H. P. | Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, défaut d'assurance et conduite malgré une interdiction de conduire en Principauté. |
| M. M. R. | Six mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, vitesse excessive et circulation sur trottoir. |
| M. F. R. | Neuf mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, outrage à agent de la force publique, rébellion et violences légères. |
| M. G. S. | Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, défaut de maîtrise, non-présentation du permis de conduire, non-présentation du certificat d'immatriculation et non-présentation du récépissé d'assurance. |

DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service en Anesthésie-Réanimation.

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service en Anesthésie-Réanimation est vacant au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de Maître de Conférences agrégé des universités, ou avoir le titre de Professeur des Universités ;

- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de Clinique des Universités-Assistant des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;

- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à M. le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie certifiée conforme des diplômes, titres et références.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon les dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

MAIRIE

Avis relatif au renouvellement des concessions trentennaires au Cimetière.

Le Maire informe les habitants de la Principauté que les concessions acquises en 1977 doivent être renouvelées auprès de la SO.MO.THA., à compter du 2 janvier 2007.

Un avis a été placé sur chaque concession expirée. La liste des dites concessions est affichée à la Mairie et aux conciergeries du Cimetière.

CONCESSIONS TRENTENNAIRES ÉCHUES EN 2007

Concessionnaire	Emplacement	n°	Concession	Date d'échéance
AGLIARDI HOIRS S.	Héliotrope	113	Case Basse	3/12/07
ANDREOLI CHARLES PAR DUPOUY LOUIS	Escalier Jacaranda	32	Petite Case	201/07
ANGELLERI MARCELLE	Héliotrope	101	Case Basse	7/08/07
ANSELMO ROBERT	Dahlia	60	Case Basse	1/01/07
ANZELLOTTI JEANNE NEE ISAIA	Ellebore	20	Caveau	22/03/07
ASTREGO ANGELE ROSE	Héliotrope	111	Case Basse	6/10/07
AUDIBERT AUGUSTE POUR FONDACCI	Dahlia	68	Case Basse	201/07
BACCINI EMILE	Bougainvillée	432	Caveau	201/07
BALDINI FRANCINE	Géranium Ex-Protestant	40	Caveau	4/11/07
BARALE VEUVE FRANCIS	Héliotrope	212	Case Basse	11/12/07
BARBA VEUVE STEPHANE	Clématite	261	Case Basse	1/01/07
BAUD AUGUSTE	Héliotrope	124	Case Haute	26/12/07
BELLATRECCIA ANTOINETTE	Héliotrope	225	Case Haute	17/01/07
BERGERET ELLIANE - COQ - LEONI	Bougainvillée	411	Caveau	3/01/07
BERNARD DUCIEL	Dahlia	216	Case Basse	2/01/07
BILLARD JACQUELINE (FASANI)	Escalier Jacaranda	113	Petite Case	1/01/07
BLANCHERI RINA	Héliotrope	118	Case Basse	17/10/07
BODANSEN MAX	Clématite	238	Case Haute	1/01/07
BOERI JEAN	Géranium Ex-Protestant	26	Caveau	1/09/07
BOEYKENS FRANCE	Héliotrope	178	Case Haute	17/02/07
BOLZONI NICOLE	Héliotrope	68	Case Basse	4/08/07
BORGOGNO PIERRINE	Héliotrope	242	Case Haute	6/06/07
BRONFORT ANDRE	Héliotrope	289	Case Haute	20/07/07
BRUGEAUD YVONNE VEUVE FERNAND	Héliotrope	57	Case Basse	24/10/07
BRUNETTI JOSEPH	Bougainvillée	416	Caveau	1/01/07
BRUNO MARIA	Héliotrope	110	Case Basse	12/08/07
BUONAZIA ALIBRANDO	Héliotrope	123	Case Haute	28/12/07
CADAUGADE HENRY HOIRS	Héliotrope	227	Case Haute	16/12/07
CADAUGADE HENRY HOIRS	Héliotrope	228	Case Haute	16/12/07

Concessionnaire	Emplacement	n°	Concession	Date d'échéance
CANESTRELLI VINCENT	Escalier Jacaranda	162	Petite Case	1/01/07
CAPPANELLI VIRGINIE	Clématite	259	Case Basse	1/01/07
CARRE YVONNE	Héliotrope	102	Case Basse	30/11/07
CARUTA MARCELLE	Héliotrope	162	Case Basse	17/08/07
CARUTA L. FAMILLE	Clématite	171	Case Haute	29/09/07
CASSARDO GUY	Chèvre-feuille	327	Case Basse	19/04/07
CAVALLARI ADOLPHE ET AUGUSTE	Bougainvillée	426	Caveau	1/01/07
CELMAYSTER JUNE	Carré Israélite	16	Caveau	27/06/07
CENCINI GEORGES	Héliotrope	112	Case Basse	10/10/07
CERETTI GILBERT	Héliotrope	192	Case Haute	8/07/07
CORNET JEANNINE	Géranium Ex-protestant	20	Caveau	19/04/07
COSTAMAGNA CHARLES	Héliotrope	50	Case Basse	7/12/07
COSTAMAGNA MARIE-LOUISE	Clématite	250	Case Basse	1/01/07
CORTE VEUVE ERNEST	Dahlia	154	Case Basse	20/04/07
COUCHOT DURIF EMILE	Escalier Jacaranda	7	Petite Case	20/1/07
CRESTO LOUISE VEUVE	Clématite	306	Case Haute	1/04/07
CROVESI JOSEPHINE HOIRS	Héliotrope	306	Case Basse	4/09/07
DALCOL JULIETTE	Genêt	11	Case Basse	24/01/07
DE PAREDES GUY	Dahlia	188	Case Haute	6/04/07
DELMOTTE MARIE-LOUISE	Héliotrope	65	Case Basse	19/12/07
DEVERINI ALBERTINE NEE GORI	Escalier Jacaranda	84	Petite Case	20/1/07
DOERFLINGER RAYMOND	Clématite	203	Case Basse	20/1/07
DUMOULIN ALTHAUS	Bougainvillée	417	Caveau	20/1/07
DURANTE JULIETTE	Géranium Ex-protestant	43	Caveau	23/06/07
ERCOLINI FERNAND	Héliotrope	115	Case Basse	14/10/07
ERCOLINI FERNAND	Héliotrope	114	Case Basse	14/10/07
ESTELLON LOUIS	Dahlia	25	Caveau	11/06/07
FENEON CATHERINE	Héliotrope	238	Case Haute	27/02/07
FERRERO VEUVE AUGUSTE	Clématite	311	Case Haute	21/04/07
FIAMMETTI PIERRE	Bougainvillée	427	Caveau	30/01/07

Concessionnaire	Emplacement	n°	Concession	Date d'échéance
FORTINI HELENE	Escalier Jacaranda	85	Petite Case	1/01/07
FRANCO ALEXIS	Bougainvillée	412	Caveau	1/01/07
GAFNER EVELYNE	Héliotrope	53	Case Basse	3/10/07
GASTAUD HONORE	Clématite	249	Case Basse	2/01/07
GATELMAN ALINE	Escalier Jacaranda	18	Petite Case	20/02/07
GERBAUD VEUVE MICHEL	Clématite	252	Case Basse	1/01/07
GIAUNA JEAN	Héliotrope	198	Case Basse	13/12/07
GIBELLI ANTOINE JOSEPH	Héliotrope	33	Case Haute	21/09/07
GIRAUDET ANNE-MARIE	Héliotrope	55	Case Basse	18/09/07
GIRAUDET ANNE-MARIE	Héliotrope	56	Case Basse	18/09/07
GRASSO ALBERT	Clématite	248	Case Basse	1/01/07
GRITELLA JOSEPHINE	Héliotrope	185	Case Haute	11/04/07
GUERINEAU ELISE	Héliotrope	100	Case Basse	29/05/07
HEMERY JEANNE	Héliotrope	184	Case Haute	16/04/07
HUBLIN JEANINE	Héliotrope	125	Case Haute	25/12/07
JACQUEMARD ANDREE	Géranium	73	Caveau	28/02/07
KROENLEIN ALBERT	Bougainvillée	410	Caveau	2/01/07
LEMOINE LUCIEN	Bougainvillée	431	Caveau	30/01/07
LEPETRE HENRI	Héliotrope	193	Case Haute	5/07/07
LEPRI MADELEINE	Héliotrope	58	Case Basse	11/10/07
LEVE HOIRS	Clématite	241	Case Haute	1/01/07
LIBOIS PIERRE	Héliotrope	235	Case Haute	7/03/07
LODIGIANI LOUIS	Dahlia	286	Case Haute	1/01/07
LORENZI ERALDO	Clématite	235	Case Haute	1/01/07
LORENZI LYDIA NEE LEWANDOWSKY HOIRS	Héliotrope	241	Case Haute	12/06/07
MACCARIO PIERRE ET ALIBERT MARIE	Géranium Ex-Protestant	55	Caveau	28/11/07
MAGNANI HELENE	Clématite	260	Case Basse	1/01/07
MAINARDI PAUL	Héliotrope	62	Case Basse	25/09/07
MARENCO FRANCINE	Héliotrope	233	Case Haute	8/03/07
MARQUET JULIENNE ET FRANCOIS	Bougainvillée	408	Caveau	4/01/07
MASSA VEUVE MARIE	Clématite	254	Case Basse	1/01/07
MASSON RENEE	Clématite	299	Case Basse	6/02/07
MASSONE ALAIN	Capucine	326	Case Basse	22/05/07
MATANTOS SORTIRIS	Héliotrope	106	Case Basse	8/08/07
MATANTOS SORTIRIS	Héliotrope	107	Case Basse	8/08/07
MATTHYSSENS MARIE-THERESE	Héliotrope	63	Case Basse	3/09/07
MAUREL MARGUERITE	Dahlia	192	Case Haute	1/08/07

Concessionnaire	Emplacement	n°	Concession	Date d'échéance
MELIN ANTOINE VEUVE	Héliotrope	119	Case Basse	15/08/07
MERLO FRANCOIS FREDERIC	Géranium Ex-Protestant	213 BIS	Caveau	18/11/07
MONTANETTI VEUVE JOSEPH	Bougainvillée	430	Caveau	2/01/07
MONTERASTELLI FRANCOIS HOIRS	Clématite	263	Case Basse	1/01/07
MOUNTNEY REGINALD	Clématite	6 latéral	Case Haute	1/11/07
MÜLLER CARLA	Héliotrope	105	Case Basse	7/08/07
MÜLLER CARLA	Héliotrope	104	Case Basse	7/08/07
MURATORE-SHIVA	Clématite	2 latéral	Case Basse	1/01/07
OGADIR PAR GAROSCIO	Clématite	266	Case Basse	1/01/07
OLMER VEUVE JULES	Bougainvillée	419	Caveau	2/01/07
ORTELLI FERNAND	Bougainvillée	415	Caveau	1/01/07
PALMERO RAYMOND ET BERTI LOUISE	Géranium Ex-Protestant	19	Caveau	18/01/07
PARIS RENEE HOIRS	Héliotrope	243	Case Haute	6/06/07
PASTOR VEUVE AUGUSTE	Bougainvillée	414	Caveau	23/03/07
PATAA JACQUES	Héliotrope	186	Case Haute	30/03/07
PERMEKE JOHN HENRY	Héliotrope	7	Case Basse	12/12/07
PICCHIO PAUL	Clématite	268	Case Haute	1/01/07
PINSARD VEUVE LOUIS	Clématite	5 latéral	Case Haute	7/08/07
PIZZAMIGLIO ARNALDO	Clématite	297	Case Basse	20/01/07
PIZZIO DAVID	Géranium Ex-Protestant	37	Caveau	1/12/07
POOLE	Clématite	4 latéral	Case Haute	1/01/07
PORASSO HERCULE VEUVE	Bougainvillée	428	Caveau	1/01/07
POYET ANTOINE HOIRS	Géranium Ex-Protestant	53	Caveau	25/10/07
PUCETTI VEUVE JOSEPH	Clématite	234	Case Haute	1/01/07
QUAGLIA HUMBERT	Clématite	247	Case Basse	2/01/07
RAGAZZONI FRANCOIS	Héliotrope	117	Case Basse	5/09/07
RAVERA ORNELLA NEE TACCONI	Géranium Ex-Protestant	45	Caveau	29/09/07
REALINI LOUIS	Géranium Ex-Protestant	12	Caveau	10/05/07
RICORD ISABELLE	Héliotrope	234	Case Haute	7/03/07
RINIERI IRMA	Clématite	245	Case Haute	16/02/07
ROBBIONE MATHIEU HOIRS	Héliotrope	67	Case Basse	3/10/07
ROCCA MARIE-ROSE	Géranium Ex-Protestant	13	Caveau	7/11/07

Concessionnaire	Emplacement	n°	Concession	Date d'échéance
ROGGERO CHARLES MR ET MME	Géranium Ex-Protestant	15	Caveau	18/06/07
ROUSSEAU HOIRS	Héliotrope	75	Case Haute	19/12/07
ROUSSEAU JOSEPH	Héliotrope	54	Case Basse	21/09/07
RUBAT DELPHINE	Clématite	287	Case Haute	1/01/07
RUMORI VEUVE ELPIDIO	Clématite	310	Case Haute	15/04/07
SANFILIPPO HORACE	Héliotrope	236	Case Haute	7/03/07
SAPPA HENRI	Héliotrope	69	Case Basse	16/08/07
SAPPA HENRI	Héliotrope	70	Case Basse	16/08/07
SASSI - MARCHI IRIDE	Géranium Ex-Protestant	2	Caveau	20/04/07
SAVIDES FELIX	Héliotrope	176	Case Haute	27/02/07
SCHECK ALEXANDRA	Géranium Ex-Protestant	22	Caveau	26/04/07
SCHECK ALFRED	Bougainvillée	418	Caveau	20/1/07
SERRA ANGE	Héliotrope	188	Case Haute	14/03/07
SOCCAL JEANNINE	Géranium Ex-Protestant	14	Caveau	17/11/07
SORINI VERA	Capucine	277	Case Haute	20/07/07
STEINER MARIE-CECILE	Géranium Ex-Protestant	41	Caveau	16/02/07
STOPPA HENRI	Héliotrope	177	Case Haute	20/02/07
SUFFET GEORGETTE HOIRS	Clématite	162	Case Basse	1/01/07
TARDIEU FRANCOIS HOIRS	Clématite	305	Case Haute	15/03/07
TEISSIERE L	Escalier Jacaranda	37	Petite Case	1/01/07
TIXIER VEUVE FREDERIC	Clématite	242	Case Haute	1/01/07
TORREL LUCIE HOIRS	Héliotrope	99	Case Basse	3/08/07
TRESPINTI IDA	Héliotrope	180	Case Haute	28/01/07
TRIPODI BRUNO	Héliotrope	112	Case Basse	22/08/07
UPTON MADELEINE HOIRS	Héliotrope	285	Case Haute	9/09/07
VAN DER HAAS JOHANNES HOIRS	Dahlia	243	Case Haute	2/05/07
VAST JACQUES	Escalier Jacaranda	20	Petite Case	14/10/07
VATRICAN CHARLES ET MARQUET JOSEPH	Bougainvillée	429	Caveau	1/02/07
VIEITI LOUIS	Héliotrope	226	Case Haute	12/01/07
VINCENTI RENE	Héliotrope	116	Case Basse	24/09/07

Concessionnaire	Emplacement	n ^o	Concession	Date d'échéance
VISCONTI CHARLES	Clématite	240	Case Haute	1/01/07
VIVALDI JEAN	Clématite	270	Case Haute	1/01/07
VRANCKEN HOIRS	Genêt	351	Case Haute	12/12/07
ZEHR GASTON	Héliotrope	244	Case Haute	4/05/07
ZEHR GASTON	Héliotrope	245	Case Haute	4/05/07
ZONDA CLAUDE	Héliotrope	187	Case Haute	28/03/07

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage – Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Théâtre des Variétés

le 1^{er} décembre, à 20 h,
Dans le cadre du Téléthon – Petites scènes de théâtre par les élèves du Studio de Monaco.

le 2 décembre, de 9 h à 16 h, et le 3 décembre, de 10 h à 15 h,
3^{èmes} Journées de la Flûte, organisées par l'Académie de Musique Rainier III de Monaco.

le 2 décembre, à 19 h,

Dans le cadre des 3^{èmes} Journées de la Flûte :
Concert des Maîtres – Concert de gala en présence d'Aurélié Nicolet avec les flûtistes : Maxence Larrieu, Jean-Louis Beaumadier, Félix Renggli, Vincent Lucas, Jean-Pierre Pinet, Günter Rumpel et l'Orchestre des Flûtes d'Azur.

le 4 décembre, à 18 h 15,

Conférence - lecture sur le thème «Edmond Rostand» par Jean-Paul Lucet, organisée par la Fondation Prince Pierre de Monaco.

le 5 décembre, à 18 h,

Conférence – «Orson Welles» par F. Thomas, organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

le 5 décembre, à 20 h 30,

«Les Mardis du Cinéma»
Projection cinématographique - «La Soif du Mal» de Orson Welles, organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

le 6 décembre, à 20 h 30,

Soirée Lyrique avec Agnès Thomas, soprano, Sandrine Sutter, Mezzo-Soprano, Jean-François Borrás, ténor et Lia Uhry, piano, organisée par l'Association Crescendo.

Au programme : Extraits de Carmen, Werther, Rigoletto, don Carlo, Adriana Lecouvreur.

le 7 décembre, à 18 h 15,

Conférence sur le thème «Ombre et Lumière» – «Nicolas de Staël, Icare au Soleil d'Antibes» par Christian Loubet, Professeur des Universités en Histoire de l'Art et des Mentalités modernes, organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

le 8 décembre, à 20 h 30,

Concert de Noël par les enfants Musiciens, organisé par l'Association Ars Antonina Monaco.

les 9, 11 et 13 décembre,

4^{ème} Monaco Dance Forum.

Méridien Beach Plaza

le 1^{er} décembre, à 19 h 30,

A l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre le Sida – Vente aux enchères d'objets d'art et de photographies au profit de Fight Aids Monaco.

Association des Jeunes Monégasques

le 1^{er} décembre, à 21 h,

Concert avec Delightful Spleen.

Quai Albert 1^{er}

du 2 décembre 2006 au 7 janvier 2007,

Animations de Noël et de fin d'année. Décorations lumineuses des principales artères de la Principauté.

Espace Fontvieille

le 2 décembre,

Kermesse Oecuménique.

Grimaldi Forum

jusqu'au 2 décembre,

6^{ème} Monte-Carlo Film Festival de la Comédie. (le 2 décembre, soirée de gala).

le 3 décembre, à 15 h,

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa création – Concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo et le Rundfunkchor Berlin sous la direction de Marek Janowski.

Solistes : Robert-Dean Smith, ténor, Konrad Jarnot, baryton, Eike Wilm Schulte, baryton basse, Kristinn Sigmundsson et James Creswell, basses, et Petra Lang, mezzo-soprano.

Au programme : Parsifal de Wagner en version concert.

du 13 au 16 décembre,

4^{ème} Monaco Dance Forum.

le 9 décembre, à 18 h,

Concert de Noël du Vatican à Monaco par l'Orchestre Italien de Sicile, sous la direction de Renato Serio et la participation de grands artistes italiens.

Société des Bains de Mer

jusqu'au 3 décembre,

Monte-Carlo Jazz Festival – Animations-concerts organisés dans divers établissements de la Société des Bains de Mer.

Musée National

le 5 décembre, à 18 h 30,

Conférence sur le thème «Camille et Paul. La Passion Claudel» par Dominique Bona.

Place du Casino

le 7 décembre, à 18 h 30,
Lighting Ceremony.

Sporting d'Hiver

du 7 au 16 décembre,
4^{me} Monaco Dance Forum.

Port Hercule

les 8 et 9 décembre,
«Le Village Téléthon» série animations dans le cadre du
Téléthon 2006.

Salle du Canton

les 9 et 12 décembre et du 14 au 16 décembre,
4^{me} Monaco Dance Forum.

Salle Garnier

les 7, 10, 13 et 15 décembre,
4^{me} Monaco Dance Forum.

Port de Monaco

le 9 décembre,
4^{me} Monaco Dance Forum.

Cathédrale de Monaco

le 8 décembre, à 18 h 30,
Fête de l'Immaculée Conception – Messe Solennelle suivie
d'une procession aux flambeaux.

Théâtre Princesse Grace

du 11 au 16 décembre, à 21 h (le 11 soirée de gala) et le
17 décembre à 15 h,
A l'occasion des 25 ans de la création du Théâtre Princesse
Grace
«Jo et Joséphine» - Spectacle musical de Jacques Pessi sur
Joséphine Baker et Gégory Baquet.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Expositions*Musée Océanographique*

tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,

Le Micro - Aquarium :

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand
écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer
Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert 1^{er} de
Monaco «La Carrière d'un Navigateur».

jusqu'au 30 avril 2007, de 9 h 30 à 19 h,

Exposition – «1906 – 2006, Albert 1^{er} – Albert II : Monaco en
Arctique, regards sur un monde en pleine mutation.»

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection,
maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant
jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Ouvert tous les
jours, de 10 h à 17 h.

jusqu'au 3 décembre, de 10 h à 18 h,
MonacoPhil 2006.

Galerie Gildo Pastor Center

jusqu'au 1^{er} décembre, de 11 h à 18 h,
Exposition de Jean-Charles Grassi.

Atrium du Casino

jusqu'au 3 décembre,
Exposition de photos sur le thème «Jazz Live» de P.H. Sébastien
Darrasse, Albert Saladini et Philippe Morel.

Association des Jeunes Monégasques

du 8 au 21 décembre, de 15 h à 20 h, le samedi de 16 h à 20 h,
Exposition de peinture de Hung Dang Vu.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 9 décembre, de 15 h à 20 h, sauf dimanches et jours
fériés,

Exposition de peinture par Yolande Delbex-Natali, peintre
animalier et portraitiste.

Exposition de bijoux de Gigi Farella et Stella d'Orlando en
faveur de l'Œuvre de Sœur Marie.

Galerie Artemisia Monte-Carlo

jusqu'au 28 décembre,
Exposition de peinture - «Blanc et Noir» par Amanda Lear.

Musée National

jusqu'au 15 janvier 2007, de 10 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 18 h 30,
Dans le cadre de l'exposition sur le nouveau Musée National –
«Acte II du Nouveau Musée National de Monaco, Lumière,
Transparence, Opacité du XVIII^{me} à nos jours.»

Présentation du Théâtre d'Ombres d'Emmanuel Cottier.

Galerie Marlborough

jusqu'au 26 janvier 2007, de 11 h à 18 h, sauf week-ends et jours
fériés,

Exposition sur le thème – «Les Autres» de Benjamin Vautier, dit
Ben.

Auditorium Rainier III

Jusqu'au 19 août 2007, de 14 h à 19 h,
Exposition à l'occasion des 150 ans de l'Orchestre
Philharmonique de Monte-Carlo, organisée par l'Association des
Amis de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Congrès*Fairmont Monte-Carlo*

jusqu'au 3 décembre,
Ground Handling.

jusqu'au 3 décembre,
Wyeth.

jusqu'au 4 décembre,
Synopsys.

Grimaldi Forum

les 6 et 7 décembre,
Motor Sports Business Forum 2006.

le 9 décembre,
European Grand Prix For Innovation Awards 2006.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

le 3 décembre,

Coupe Kangourou – 1^{ère} Série Medal – 2^{ème} et 3^{ème} Série Stableford (R).

le 10 décembre,

Coupe Berti – Stableford.

Stade Louis II

le 2 décembre, à 20 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco – Valenciennes.

du 4 au 9 décembre,

Monte-Carlo Squash Classic 2006.

le 10 décembre,

13^{ème} Tournoi de Judo de Monaco.*Port Hercule*12^{ème} Cursa de Natale – Parcours de 10 km dans Monaco, organisée par l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco.

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Constaté, avec toutes conséquences légales, l'état de cessation des paiements de M. Gérard GIORDANO exerçant le commerce sous l'enseigne «MONABAT», M.C. 3R (MONABAT-CUVELAGE-RESINES-RENFORCEMENT-REPARATIONS) ;

Fixé au 1^{er} octobre 2006 la date de cessation des paiements ;

Nommé Juge-commissaire Monsieur Florestan BELLINZONA, Juge au Tribunal ;

Désigné M. Christian BOISSON en qualité de syndic.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 23 novembre 2006.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Les créanciers de la liquidation des biens de Jean-Jacques WALTER, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au «Journal de Monaco», le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 27 novembre 2006.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 28 juillet 2006, réitéré par acte du 14 novembre 2006, Madame Odette VERRAT née LAPLACE, demeurant à MONTE-CARLO, 19, boulevard de Suisse, Monsieur Alain VERRAT, demeurant à ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (06), 54, avenue Jean Jaurès et Madame Chantal VERRAT, demeurant à MONTE-CARLO, 19, boulevard de Suisse, ont cédé à la S.A.M. «SOCIETE MONEGASQUE DES MAGASINS ARMAND THIERY ET SIGRAND», ayant son siège social à MONACO, 26 bis, boulevard

Princesse Charlotte, le droit au bail des locaux n° 3 au sous-sol et n° 8 au rez-de-chaussée de l'immeuble «Le Forum», 28, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa – Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, notaire soussignée, le 12 juin 2006 réitéré le 16 novembre 2006, Monsieur Christian REY, coiffeur, et Madame Nicole MARITON, Joaillière, son épouse, demeurant ensemble 39, avenue Jean Jaurès à Roquebrune Cap Martin (Alpes Maritimes) ONT CEDE à Madame Jocelyne TOUSSAINT, coiffeuse, demeurant l'Azur Park, 90, Val de Gorbio à Menton (Alpes Maritimes), divorcée non remariée de Monsieur Pascal TOTTOLI, un fonds de commerce de Salon de coiffure, salon d'esthétique, parfumerie, accessoires de coiffure, articles de Paris, exploité sous l'enseigne COIFFURE SOPHIE R., dans des locaux sis à Monaco, 16 ter, boulevard de Belgique.

Oppositions s'il y a lieu en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 15 novembre 2006 la société anonyme monégasque dénommée «BRITISH MOTORS», avec siège social numéro 15, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo a cédé à la société anonyme monégasque dénommée «DPM MOTORS», avec siège numéro 45, boulevard du Jardin Exotique à Monaco, le droit au bail portant sur des locaux sis 4, impasse des Carrières à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

**«IMG MONACO»
(Nouvelle dénomination :
«CATELLA MONACO»)
Société Anonyme Monégasque**

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2006, les actionnaires de la société anonyme monégasque «IMG MONACO» ayant son siège 24, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo ont décidé de modifier l'article 1^{er} (dénomination sociale) des statuts qui devient :

«ARTICLE 1^{er}

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite,

une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de «CATELLA MONACO».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 9 novembre 2006.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de Me REY, le 24 novembre 2006.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 30 novembre 2006.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

Signé : H. REY.

GERANCE LIBRE

Première insertion

Suivant acte sous seing privé en date, à Monte-Carlo, du 20 juillet 2006, enregistré à Monaco, le 10 août 2006, F° 164 V, Case 3, la Société anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie, dont le siège social est à 98000 - Monaco, 40, avenue Princesse Grace, a concédé en gérance libre pour une durée devant se terminer le 30 septembre 2009, à Mme Frédérique MARSAN, demeurant 1, Place d'Armes à 98000 Monaco, la gérance libre d'un fonds de commerce de «salon de coiffure» sis au niveau - 1 de l'Hôtel Monte-Carlo Bay, exploité à Monaco au 40, avenue Princesse Grace.

Cette gérance libre a fait l'objet de deux publications au Journal Officiel, les 1^{er} et 8 septembre 2006.

Par avenant n°1, en date du 24 octobre 2006, enregistré à Monaco, le 16 novembre 2006, F°/Bd 109 V, case 5, il a été prévu de fixer une caution d'un montant de € 8 400 (huit mille quatre cents euros).

Oppositions, s'il y a lieu, au siège social de l'activité, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITE DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Suivant acte sous seing privé en date à Nice du 31 octobre 2006, dûment enregistré,

La société BLANCHISSERIE TEINTURERIE DU LITTORAL, SA de droit monégasque au capital de 150 000 euros, dont le siège social est à MONACO (98000), 23, rue des Orchidées à Monaco,

A vendu à :

La société MAJ, SA au capital de 568 032 euros, dont le siège est à PANTIN (93507), 9, rue du Général Compans, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 775 733 835,

La branche d'activité du fonds de commerce relative à la location-entretien et au blanchissage d'articles textiles exploité sous l'appellation BLANCHISSERIE TEINTURERIE DU LITTORAL et/ou l'enseigne BTL comprenant :

- la clientèle et l'achalandage relatifs à la location-entretien et au blanchissage d'articles textiles,

- la marque BLANCHISSERIE TEINTURERIE DU LITTORAL et le logo utilisés par la société, non déposés à l'INPI,

- le droit de se dire successeur de la société BLANCHISSERIE TEINTURERIE DU LITTORAL dite BTL,

- le bénéfice de tous marchés et contrats en cours relatifs à l'exploitation de la branche d'activité du fonds, exception faite des marchés et contrats fournisseurs impliquant, individuellement, un engagement financier supérieur à 50.000 Euros et/ou d'une durée supérieure à un an, sauf accord dérogatoire exprès et exception faite des contrats relatifs aux articles textiles destinés au client SBM qui seront en tout état de cause poursuivis indépendamment de la limite ci-dessus,

- les archives commerciales, les fichiers, les listes de clients et fournisseurs afférents à la branche d'activité

du fonds cédée tels qu'ils sont à la date d'entrée en jouissance, exploitée à Monaco, 23, rue des Orchidées.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, pour la correspondance au Cabinet de Maître Stéphane Cohen, membre de la SCP POMMIER COHEN ET ASSOCIES, Avocats de Barreau de Nice, 13 rue Alphonse Karr - BP 1197 - 06004 NICE CEDEX 1, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

LOCATION GERANCE

—
Insertion Unique
—

Suivant acte sous seing privé en date du 17 octobre 2006, la société des pétroles Shell, Société par actions simplifiée, au capital de 640 401 744 euros, ayant son siège social à Colombes (92708), portes de la Défense, 307, rue d'Estienne d'Orves, a donné en location gérance à la SARL TERRIN, au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à MARSEILLE (13002), Quai du Lazaret, le fonds de commerce de «station-service» qu'elle possède en PRINCIPAUTE DE MONACO (98000), 3, boulevard Charles III, pour lequel elle est immatriculée sous le n° 780 130 175 RCS.

La présente location-gérance est consentie pour une durée de 36 mois à compter du 17 octobre 2006.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

CESSATION DES PAIEMENTS SCS «L MARTIN & CIE» «G22»

22 bis, rue Grimaldi - Monaco

—
Les créanciers présumés de la SCS «L MARTIN & CIE» exerçant le commerce sous l'enseigne «G22», sis

22 bis, rue Grimaldi à MONACO et de son gérant commandité Lilian MARTIN, déclarés en Cessation des Paiements par Jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco rendu le 16 novembre 2006, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce Monégasque, à remettre ou à adresser par pli recommandé avec accusé de réception à Monsieur Christian BOISSON, Syndic, 13, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (article 464 du Code de Commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de Commerce Monégasque, Madame le Juge Commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs parmi les créanciers.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE «S.C.S. N. FRASSANITO & CIE»

—
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 24 juillet 2006, dûment enregistré,

- M. Nicola FRASSANITO, demeurant 2, rue Honoré Labande à Monaco, en qualité d'associé commandité,

- et un associé commanditaire,

Ont constitué entre eux une société en commandite simple ayant pour objet : Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, l'achat, la vente en gros, l'importation, l'exportation, la vente au détail par correspondance ou

par le biais d'Internet, la commercialisation, la distribution et la promotion de tous produits de type compléments alimentaires (sans stockage en Principauté de Monaco). A titre accessoire, l'organisation de séminaires et conférences directement liés à l'activité de la société.

La raison sociale est «S.C.S. N. FRASSANITO & Cie».

La durée de la société est de 99 années à compter de l'immatriculation au Répertoire du Commerce et de l'Industrie.

Son siège social est fixé au 6, boulevard des Moulins à Monaco.

Le capital social fixé à la somme de 15.000 euros est divisé en 100 parts sociales de 150 euros chacune, attribuées :

- à concurrence de 95 parts, numérotées de 1 à 95 à M. Nicola FRASSANITO,

- à concurrence de 5 parts, numérotées de 96 à 100, à l'associé commanditaire.

La société sera gérée et administrée par M. Nicola FRASSANITO, avec les pouvoirs les plus étendus, sans limitation de durée.

En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute.

Un exemplaire original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 novembre 2006.

Monaco, le 1^{er} décembre 2006.

TORO ENERGY S.A.M.

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000 €

Siège social : c/o C. MEDECIN, liquidateur,
30, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque «Toro Energy S.A.M.» en dissolution sont convoqués en

assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, au cabinet du liquidateur Monsieur C. MEDECIN, sis à Monaco, 30, boulevard Princesse Charlotte, pour le 11 décembre 2006, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation - Examen et approbation du compte de liquidation ;

- Répartition du solde de liquidation - Pouvoir à donner au liquidateur pour effectuer la répartition ;

- Constatation de la clôture de la liquidation - Quitus à donner au liquidateur et décharge de son mandat ;

- Pouvoirs à donner au liquidateur pour l'accomplissement des formalités administratives consécutives à la clôture de la liquidation.

Le Liquidateur.

«S.A.M. MONACO MARITIME»

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000 €

Siège social : 57, rue Grimaldi - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, le vendredi 22 décembre 2006, à quatorze heures trente, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'un administrateur,

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

CREDIT FONCIER DE MONACO

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 34.953.000 euros
 Siège Social : 11, boulevard Albert 1^{er} – Monaco

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2006
 (en milliers euros)

ACTIF	2006
Caisse, Banques Centrales, CCP	6 444
Créances sur les Etablissements de Crédit	1 700 064
Opérations avec la Clientèle	668 834
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	181 303
Actions et Autres Titres à revenu variable	35 092
Participations et Activité de Portefeuille	2 362
Parts dans les Entreprises liées	4 246
Immobilisations Incorporelles	15 606
Immobilisations corporelles	8 620
Autres Actifs	73 842
Comptes de Régularisation	47 870
Total de l'actif	2 744 283
PASSIF	2006
Dettes envers les établissements de crédit	318 768
Opérations avec la Clientèle	2 105 282
Dettes représentées par un titre	2 848
Autres Passifs	72 804
Comptes de Régularisation	83 105
Provisions pour Risques et Charges	8 563
Fonds pour risques bancaires généraux	4 471
Capitaux Propres Hors FRBG	148 442
Capital souscrit	34 953
Primes d'Emission	311
Réserves	56 736
Report à nouveau	56 442
Total du passif	2 744 283
HORS-BILAN	2006
ENGAGEMENTS DONNES	
Engagements de financement	156 891
Engagements de garantie	128 605
ENGAGEMENTS RECUS	
Engagements de garantie	52 913

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 24 novembre 2006
Azur Sécurité - Part C	18.10.1988	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	7.063,90 EUR
Azur Sécurité - Part D	18.10.1988	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	5.433,70 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	372,38 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	18.280,60 USD
Monactions	15.02.1992	M.M.S. Gestion S.A.M.	Banque Privée Fideuram Wargny	848,09 EUR
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	258,14 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.958,14 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	4.471,07 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	4.595,76 USD
Monaco Court Terme	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	4.481,03 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.025,04 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.140,88 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.717,83 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.951,77 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.237,13 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.341,66 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.219,61 USD
Monaction Europe	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.423,67 EUR
Monaction International	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	939,04 USD
Monaco Euro Actions	30.07.1998	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.697,70 EUR
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	4.337,24 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.231,97 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.934,34 EUR
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.184,34 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.196,85 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.200,14 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.410,72 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.213,62 USD
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.130,46 EUR
Capital Long terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.220,04 EUR
Monaco Globe Spécialisation	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.756,47 EUR
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	413,67 USD
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	528,66 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	996,99 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.017,63 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.582,16 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.301,10 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.579,93 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.148,50 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.052,79 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.003,35 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.119,16 USD

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 7 novembre 2006
Monaco Environnement Développement durable	06.12.2002	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement durable	14.01.2003	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 28 novembre 2006
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.499,21 EUR
Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	447,63 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
